



Rétablissement des continuités écologiques sur les infrastructures de transport existantes

Présentation des résultats de l'appel à projets opérationnel MEDDE/DGALN/DEB



TITRE DU PROJET

Aménagements en faveur de la reconquête du bassin-versant de la ria d'Étel

PRÉSENTATION DU PROJET

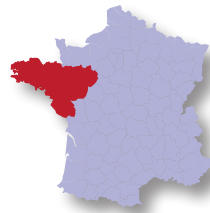
Conformément aux préconisations du diagnostic réalisé en 2009 dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Ria d'Étel » aménagement de 8 passages à loutres sous la RN165 et la RN24 afin de rétablir les continuités sous les 2x2 voies principales du bassin-versant de la ria d'Étel. Différentes techniques d'aménagement, dont les banquettes flottantes, seront testées et évaluées. L'impact du projet sur la répartition de la loutre sur l'ensemble du bassin-versant sera évalué à 5 ans.

ESPÈCES CONCERNÉES

Loutre, petits mammifères semi-aquatiques

PORTEUR DU PROJET

Direction interdépartementale des routes Ouest



CONTACT

Henri Guillard
02 99 33 47 28
Henri.Guillard@developpement-durable.gouv.fr

MONTAGE FINANCIER

- Coût du projet : 884 000 €
- Financement :
 - PDMI Bretagne : 532 000 €
 - FIBRE : 352 000 €

PARTENAIRES

- GMB : Groupe Mammalogique Breton
- Syndicat mixte de la ria d'Étel
- CEREMA DTER Ouest
- GREGE : Groupe de Recherche et d'Études pour la Gestion de l'Environnement

CALENDRIER

- 1^{er} trimestre 2013
Mise en place des acteurs actions
- Mai 2013 - février 2014
Études environnementales
- 2^e trimestre 2014
Études d'avant-projet
- 3^e trimestre 2014
Établissement des dossiers d'incidence
- 4^e trimestre 2014
Procédures réglementaires
- 2015-2016
Consultation des entreprises et travaux (sous réserve de programmation budgétaire)
- 2016-2021
Suivi des aménagements

Le projet dans son environnement naturel et institutionnel

Les enjeux en termes de continuités écologiques du projet

Alors que de nombreux bassins ont été recolonisés en Bretagne ces dernières années, le diagnostic détaillé réalisé en 2009 a mis en évidence l'absence de fréquentation par la loutre de la partie aval de la ria malgré l'existence de zones très favorables à son développement en termes d'habitat. La RN 24 et la RN 165 qui traversent le bassin-versant de la ria en interceptant les nombreux cours d'eau engendrent une surmortalité de l'espèce et réduisent les possibilités d'échange entre populations avec les cours d'eau et bassins-versants voisins. La DIR Ouest a souhaité rétablir ces continuités écologiques et grâce à un partenariat scientifique évaluer l'impact du projet en vue de la généralisation de ces aménagements sur le réseau routier.

Lien et articulation avec le SRCE, notamment son plan d'action stratégique, ou d'autres documents de planification

Le projet de SRCE Bretagne a été validé par le comité régional trame verte et bleue en septembre 2014, pour mise en consultation. L'étude du projet pendant l'élaboration du SRCE a permis de mettre à profit, dans le plan d'actions de ce dernier, des premiers enseignements (pré-requis, niveau des études préalables, concertations).

Un des objectifs majeurs reste que cette expérience puisse servir dans d'autres contextes et territoires, d'où le souci à la fois de mesurer son efficacité (pour avoir des arguments) et d'identifier des moyens de facilitation (par exemple ne pas freiner des initiatives à cause de procédures lourdes).

Le secteur de la Ria d'Étel est majoritairement identifié en réservoir régional de biodiversité.



Les éléments à retenir (transfert d'expérience)

Aspect innovant du dispositif (techniques, méthodes, démarches) ; caractère exportable du dispositif pour d'autres projets

La création de passage faune par fonçage, technique jamais utilisée en Bretagne. L'évaluation comparée des différents dispositifs testés, parmi lesquels les banquettes flottantes, permettra d'établir des préconisations en vue d'une généralisation des passages à faunes semi-aquatiques sur le réseau de la DIROuest.

- Suivi scientifique du fonctionnement des aménagements sur 2 ans puis évaluation à 5 ans de l'impact du projet sur la répartition de la loutre dans la ria.
- Valorisation scientifique des travaux à destination des gestionnaires d'infrastructures et des associations de protection de la nature pour préconisations de rétablissement des continuités écologiques
- Sensibilisation du grand public grâce à une valorisation spécifique de la démarche auprès des élus, des riverains et des usagers du réseau routier.

Dispositif envisagé pour le suivi et l'évaluation de l'efficacité des aménagements

Le suivi des aménagements sera assuré par l'examen régulier des aménagements et de leurs abords (relevé d'indices de présence et de passage) et par la pose de pièges à empreintes associés ponctuellement à des pièges photographiques. Pour les banquettes flottantes, associées à une banquette béton en vis-à-vis, leur suivi sera assuré avec le même protocole et fera l'objet d'une comparaison des résultats. Le suivi global territorial de présence de la loutre sera basé sur le suivi de sites définis a priori. Ce protocole pour l'instant peu utilisé en France concernerait 60 points de suivi, à deux échéances : état zéro 2013-2014 avant travaux puis évaluation à 5 ans.

Les suites du projet

Les prélèvements d'épreintes seront conservés pour permettre l'évaluation des flux par analyse génétique des épreintes.

Facteurs de réussites

- Le diagnostic préalablement réalisé par le GMB.
- La réalisation des travaux impacte le milieu naturel environnant. Les services régaliens ont été sollicités en amont du projet pour intégrer au mieux les contraintes réglementaires dans les options des travaux.
- L'implication des services régaliens et de tous les intervenants en faveur du projet est nécessaire.
- Le groupe de travail très large, associant les spécialistes en qualité de partenaires dès la conception, a permis d'aboutir, malgré parfois des points de vue divergents, à des aménagements calés au plus près de la fonctionnalité requise pour l'espèce, malgré certaines contraintes techniques parfois assez lourdes.
- Le suivi engagé fait appel à une conjonction de techniques et de protocoles novateurs permettant ainsi de contourner les écueils et limites des techniques pris isolément (exemple : faible taux de détection des pièges photographiques).
- Le soutien local de la collectivité (syndicat).

Difficultés rencontrées

- Le bouclage du projet dans un délai très court, hors calendrier budgétaire, n'a pas permis d'associer les collectivités locales pourtant intéressées.
- Les modalités d'association des porteurs du projet doivent être prévues lors de l'appel à projet.
- L'étude du projet a nécessité au préalable des études environnementales précises afin de limiter au maximum l'impact des

travaux sur le milieu. La durée de ces études qui se doivent d'être exhaustives, même pour un projet de faible importance, ne doit pas être sous-estimée.

- La présentation d'un projet FIBRE de ce type, sans avoir mené les études techniques préalables, fait du respect exact des engagements budgétaires un exercice périlleux car les difficultés techniques de mise en œuvre de ces restaurations sur des ouvrages existants peuvent être nombreuses et parfois coûteuses sur de très anciennes voiries.
- Les contraintes budgétaires :
 - PDMI : aucune autorisation d'engagement en 2014
 - Projets de requalification environnementale pas poursuivis au CPER ce qui nécessitera probablement d'amputer ou de retarder le projet global.
 - BOP 113 : aucune délégation de CP en 201.

